



#COMPTE-RENDU CTM DU 2 JUILLET 2021

CTM CONVOQUÉ SUITE À BOYCOTT SOLIDAIRES
ET CGT DU 25 JUIN.

La Secrétaire générale de Bercy précise que le point sur l'EPAF est un point d'information car les votes auront lieu au CNAS. Elle rappelle l'évolution de la position de l'administration, le projet initialement prévu a évolué.

#ORDRE DU JOUR :

Projets de textes relatifs au centre interministériel de services informatiques relatifs aux ressources humaines

On assiste à une montée en puissance dans les services de l'application Esteve et elle est amenée à se développer encore.

A ce titre, l'objet de la réforme a été exposé et compris par tous les agents. Une FAQ a été mise en place. Cette réforme n'entraînera pas de baisse d'effectifs au CISIRH et n'aura que peu d'impact sur les missions des agents. Certaines structures de projet vont trouver un aboutissement sous forme de bureau pour être visibles en interministériel. Il reste à organiser une réunion avec le médecin de prévention et des points d'étape au bout de 6 et 12 mois avec les agents pour corriger les éventuels points qui en auraient besoin.

CGT : En 2015, nous avons voté contre la création de ce service, le ministère nous avait répondu que c'était juste un service de mutualisation de l'information. Aujourd'hui, il a un rôle qui prend de l'ampleur dans le cadre du développement de l'interministérialité, dont on connaît les conséquences sur l'exercice des missions, les conditions de travail des agents et l'alignement par le bas des droits sociaux (cf point EPAF ci-dessous).

→ Nous votons **CONTRE**

Cartographie des CAP du ministère :

La loi de transformation de la fonction publique instaure les règles de création des CAP par catégorie hiérarchique.

A ce titre, **les CAP locales sont supprimées au profit des seules CAP nationales.**

La DGAFP a validé les CAP directionnelles à l'INSEE et à la CCRF

Les cap directionnelles seront rattachées aux directeurs, les transverses au secrétariat général.

Ainsi ce sont **18 CAP** qui existeront au sein de Bercy, dans un souci, selon l'administration, d'harmonisation au sein du ministère :

- Les corps de catégorie A → 7 CAP (encadrement sup, A type, DGFIP, douane, insee, ccrf, enseignants de l'Institut Mines Télécom).
- Les B → 4 CAP (B type, dgfip, douane, insee).
- Les C → 4 CAP (C type, dgfip, douane, insee)
- 3 autres CAP intercatégorielles → CAP pour les B et C de la CCRF, agents A B et C du Service Commun des Laboratoires, agents de la monnaie de Paris

Le chantier de la réforme de l'encadrement supérieur a été engagé il y a quelques semaines. Parmi les mesures dans l'ordonnance, il y a la création d'un corps des administrateurs de l'état au 1er janvier, qui aura vocation à regrouper différents corps de la haute fonction publique dont ceux recrutés à l'ENA et cela impactera, à la marge, la future CAP des A+. Pour les contractuels et les CCP, le ministère finalisera le projet d'ici la fin de l'année.

→ **CGT : ABSTENTION**

Projet d'arrêté SIRCOM (service de communication du ministère).

Pour le ministère, l'arrêté vise à intégrer l'ensemble des missions relatives à la veille média et réseau. On ne connaît pas la durée des astreintes. 13 agents sont concernés. Sur les questions de compensation (horaires ou pécuniaires) cela sera organisé en gestion tout comme le calendrier.

→ **CGT : ABSTENTION**

Arrêté INSEE

Durée minimale ou maximale d'occupation des emplois de direction. C'est une assimilation aux emplois fonctionnels.

→ **CGT : ABSTENTION**

Agenda social second semestre :

La CGT demande que les missions soient remises au coeur des discussions tout comme les impacts des différentes réformes.

ÉVOLUTION DES RÉSIDENCES DU PARC EPAF



Pour la secrétaire générale le projet de l'administration a changé.

Une fiche a été transmise en vue du CTM du 25 juin, apportant des compléments d'information. Seuls 8 sites sont conservés par l'administration dont seulement 4 résidences ; en effet, sur ces huit sites, deux sont des colonies (Leucate, Mimizan), un est une SCI avec la Fondation d'Aguesseau (Vendres) donc hors subvention et La Saline (Reunion) est sous autorisation d'occupation du territoire jusqu'en 2022 !

Donc il ne resterait que 4 centres !!

Une quinzaine de résidences seront cédées. Le ministère garantit l'évolution positive de l'offre des séjours et le maintien des tarifs grâce à un budget de l'action sociale qu'ils veilleront à préserver.

La concertation continuera au sein des GT.

La CGT a présenté son projet à plusieurs reprises (cf note ci-jointe)

Si le ministère estime que le nouveau scénario est satisfaisant, **pour la CGT, ça n'est pas le cas.**

→ **Nous avons demandé un moratoire.**

On ne peut croire qu'un repreneur va acquérir 15 résidences sans que les prix soient bradés. Quelles garanties une fois le parc cédé que le repreneur gardera les résidences et le maintien des tarifs, tout comme le maintien des personnels EPAF dans les mêmes conditions qu'actuellement.

Le ministère a-t-il trouvé un repreneur? Et dans le cas contraire a-t-il une autre stratégie patrimoniale?

Le ministère se positionnera sur un opérateur du tourisme social ; un lien fort sera maintenu avec nos résidences. Il y aura un ou plusieurs opérateurs.

Un mandat de gestion sera passé pour permettre à davantage d'agents de bénéficier de l'action sociale (!)

Le ministère affirme qu'il n'y aura pas de licenciements, tous les salariés pourront être repris.

Le périmètre de la rupture conventionnelle collective concernera les résidences cédées et les personnels impactés y compris au siège. Un comité de suivi sera mis en place.

Le ministère nous enfume : son objectif affiché est de baisser la masse salariale tout en affirmant que tous les salariés d'EPAF pourront rester...alors même qu'une rupture conventionnelle collective est prévue !!!!!!!!!!!

La CGT veut savoir quelle garantie juridique est prévue pour l'avenir des personnels et des résidences, y compris celles qui sont cédées.

Les tarifs vont augmenter (c'est en filigrane dans le projet), la compensation absorbera donc une part toujours plus importante du budget de l'action sociale ; le ministère reconnaît lui-même que le budget fait l'objet d'une négociation annuelle avec la Direction du Budget. Comment garantir qu'une année cette négociation ne va pas mal se passer ?

Pour la CGT, ce patrimoine c'est une sécurité pour l'action sociale des salariés.

Nous demandons de nouveau que les calendriers soient desserrés pour permettre une réelle discussion et exigeons que cessent les discours d'ultimatum anxiogènes pour les salariés d'EPAF.